



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° RM-2017

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° RM-2017 a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 28 août 2017.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement concerne la sécurité publique.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de septembre 2017.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général